



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Premier ministre préside un comité exécutif du CNI dédié aux mesures de relance dans l'industrie

Paris, le 14/09/2020
N°154

Le **Premier ministre** a réuni ce lundi 14 septembre 2020 le comité exécutif du Conseil national de l'industrie (CNI), en présence de **Bruno Le Maire**, ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, d'**Élisabeth Borne**, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, et d'**Agnès Pannier-Runacher**, ministre déléguée auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargée de l'Industrie. Les échanges ont porté sur le volet industriel du plan de relance, la mobilisation des filières, l'emploi et les compétences ainsi que la relance européenne.

Cette réunion a été l'occasion pour le Gouvernement de rappeler l'ampleur du volet industriel du plan de relance. Malgré la baisse d'activité importante dont l'industrie a souffert pendant la crise sanitaire, elle demeure un puissant levier de relance de l'économie française. À titre d'exemple, un euro de valeur ajoutée dans les secteurs aéronautique ou automobile génère plus de deux euros de valeur ajoutée dans la sous-traitance et les services.

France Relance mobilise ainsi au total près de 35 milliards d'euros en faveur de l'industrie sur la période 2020-2022, autour de quatre axes : décarboner l'industrie, (re)localiser des activités stratégiques critiques, moderniser l'appareil productif, et innover, en soutenant les investissements de recherche et développement mais aussi en préservant et en développant les compétences. L'ensemble de ces mesures sont détaillées dans un dossier¹ remis par le Gouvernement aux membres du CNI pour que les filières industrielles puissent pleinement mobiliser les nouveaux dispositifs.

France Relance consacre près de 15 milliards d'euros pour préserver les emplois et développer les compétences, notamment utiles et nécessaires à l'industrie française. Avec l'activité partielle de longue durée, dont s'emparent les branches professionnelles et les entreprises, les secteurs en sous activité peuvent s'organiser pour y faire face et former leurs salariés. Les filières industrielles ont par ailleurs une responsabilité à tenir vis-à-vis des jeunes en poursuivant leurs efforts de recrutement et d'entrées en apprentissage ou contrats de professionnalisation, grâce aux accompagnements financiers prévus par l'Etat. **Les organisations**

¹ https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/enjeux/france-relance/france-relance-mesures-de-soutien-industrie-14_sept-2020.pdf

syndicales seront étroitement associées à la mise en œuvre de France Relance, en particulier en ce qui concerne ces mesures en faveur de l'emploi et des compétences.

De nombreuses enveloppes de France Relance sont d'ores et déjà opérationnelles pour les entreprises. Dès maintenant, près de 800 millions d'euros sont disponibles pour soutenir l'industrie dans le cadre des appels à projet suivants :

- 200 millions d'euros pour la décarbonation de l'industrie ;
- 300 millions d'euros pour les fonds de soutien à la modernisation des filières automobile et aéronautique ;
- 150 millions d'euros pour les projets portés par les territoires, dont les Territoires d'Industrie ;
- 100 millions d'euros pour renforcer notre résilience en relocalisant des chaînes de valeur critiques ;
- 40 millions d'euros pour soutenir l'industrie du futur et la modernisation des chaînes de production.

300 millions d'euros supplémentaires ont également été engagés en 2020 pour soutenir la recherche et développement au sein des filières automobile et aéronautique, en particulier pour la transition écologique.

La déclinaison de France Relance impliquera étroitement les régions pour agir au plus près des territoires et articuler les mesures nationales aux plans de relance régionaux. C'est ainsi à travers un partenariat étroit avec les régions et les collectivités territoriales que les projets à fort potentiel des Territoires d'Industrie sont identifiés et accélérés. Des cellules automobile ou aéronautique sont également constituées dans chacune des régions concernées pour décliner les plans de soutien sectoriels.

Le Premier ministre a présenté lors de cette réunion des premiers résultats concrets en annonçant la sélection des 24 premiers projets soutenus par les fonds de soutien à la modernisation des filières automobile et aéronautique². Ils représentent plus de 15 millions d'euros de subventions sur l'enveloppe globale de 300 millions d'euros, et permettront pour les entreprises concernées de diversifier leur activité, de moderniser et automatiser leurs procédés de fabrication, de diminuer l'impact de leur activité sur l'environnement ou encore de développer de nouveaux procédés. D'ici la fin de l'année, de nombreux autres projets seront soutenus dans l'ensemble des territoires.

Pour faciliter la mise en œuvre de France Relance et aider les chefs d'entreprises industrielles à se saisir pleinement des dispositifs de soutien, un guide³ rassemblant l'ensemble des mesures mobilisables par les PME et les ETI industrielles a été remis par le Gouvernement. Les services de l'Etat en région (DIRECCTE) et le réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI), en lien avec les collectifs régionaux France Industrie, contacteront directement près de 30 000 entreprises, ETI industrielles et PMI pour renforcer l'information sur ces dispositifs.

Les filières industrielles, dont la contribution aux travaux sur la relance et la résilience de l'industrie a été saluée, ont été appelées par le Gouvernement à se mobiliser dans le cadre du CNI, autour de deux axes de travail :

- les filières se mobiliseront pour la mise en œuvre opérationnelle du plan de relance et pour l'orientation des entreprises, notamment les PME et les ETI, afin qu'elles bénéficient pleinement des financements pertinents proposés dans le cadre de France Relance.
- chaque filière sera prochainement réunie pour travailler à l'actualisation de son contrat stratégique et y intégrer les enjeux clés du plan de relance : transition écologique et énergétique, souveraineté industrielle et transformation numérique, compétences, parité, emplois des jeunes et des publics en

² <https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/enjeux/france-relance/france-relance-premiers-laureats-auto-et-aeron-sept-2020.pdf>

³ <https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/secteurs-d-activite/industrie/politique-industrielle/dispositifs-entreprises-industrielles.pdf>

insertion ou en reconversion. Cela sera l'occasion de mettre en évidence les objectifs que chaque filière pourrait se fixer sur ces enjeux et d'aborder les questions des relations donneurs d'ordre / sous-traitants et d'achats responsables.

Le Premier ministre a également indiqué qu'il demandait à l'ensemble des parties prenantes de continuer à faire remonter des mesures de simplification administrative qui permettraient de faciliter la réalisation des projets. Il a indiqué qu'une première série de mesures en ce sens figurait dans le projet de loi pour l'Accélération et la Simplification de l'Action Publique (dit "ASAP") qui entre à l'examen à l'assemblée nationale ce même jour, notamment pour accélérer les implantations et extensions industrielles.

Enfin, la relance se fera avec l'Europe. Grâce à l'accord européen historique autour d'un endettement conjoint et d'un plan d'investissement pour redresser l'économie du continent, 40 % du plan de relance sera financé par l'Union européenne. Les membres du comité exécutif du Conseil national de l'industrie ont échangé sur les actions à mettre en œuvre pour faire naître davantage de **partenariats entre les industriels européens**, autour de projets structurants, notamment avec nos partenaires allemands dans différentes thématiques (cloud et hydrogène par exemple). D'ici le prochain CNI, les industriels travailleront avec l'Etat et les régions à l'élaboration d'une feuille de route pour renforcer les partenariats industriels européens autour de projets stratégiques identifiés.

Le Premier ministre a souligné l'importance que pouvait jouer dans la relance européenne la commande publique et précisé qu'il souhaitait que ses services lui fassent des propositions permettant notamment d'intégrer plus systématiquement des clauses sociales et environnementales dans la commande publique, de faciliter leur accès aux plus petites entreprises et d'appuyer en expertise les collectivités locales qui voudraient se saisir de ce levier à leur niveau.